Programme de Formation

Le statut des entreprises artisanales du bâtiment

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Chef.fe d'entreprise souhaitant se développer, chef.fe d'entreprise nouvellement installé, conjoint.e associé.e, salarié.e repreneur.se d'entreprise.

Objectifs pédagogiques

Comprendre les règles juridiques et fiscales applicables à l'entreprise artisanale du bâtiment et sécuriser ses décisions.

Description

BLOC 1 • Stratégie et développement > Module R1.2 • Environnement juridique, fiscal, organisationnel et partenarial au service du projet d'entreprise (6 jours) • Réaliser des choix juridiques et fiscaux pertinents pour le projet de son entreprise : Le statut des entreprises artisanales du bâtiment ; Le droit de la famille et la veille juridique & fiscale ; La fiscalité et les étapes clés de la vie de l'entreprise ; Reprise et évaluation de la valeur de l'entreprise (aspects juridiques) ; Les partenaires du projet de développement de l'entreprise ; Coopération entre entreprises et impacts

Prérequis

Diplôme de niveau 4 (bac), ou niveau 3 (CAP…) avec au moins 3 ans d'expérience dans une entreprise du bâtiment ; dérogation possible selon expérience ; positionnement individuel ARFAB.

Modalités pédagogiques

L'approche terrain est privilégiée ainsi que l'application directe sur les données de l'entreprise ; Échanges collectifs, diaporamas ; Travaux en sous-groupes ; Quiz, mises en situation, exercices ; Études de cas ; Création d'outils, de matrices ; Projets d'améliorations dans l'entreprise par des actions concrètes ; Un suivi individualisé tout au long de votre parcours ; Un accompagnement à la rédaction de votre projet professionnel ; Une préparation à la soutenance orale

Moyens et supports pédagogiques

Diaporamas ; outils et matrices ; données de l'entreprise ; études de cas ; supports numériques ; ressources réglementaires.

Modalités d'évaluation et de suivi

- En amont : Auto-évaluation des compétences et recueil des attentes.
- En cours de module : Mises en situation pratique et travaux dirigés appliqués au secteur du bâtiment.
- Évaluation sommative : Épreuve écrite d'évaluation des acquis du bloc et/or rédaction d'une étude de cas appliquée à l'entreprise.
- Sanction : Délivrance d'un Certificat de bloc de compétences (composante du titre RNCP [GEAB / REAB]) et d'une attestation de fin de formation.

Informations sur l'accessibilité

Nos formations sont adaptables aux personnes en situation de handicap. Pour toute demande d'aménagement (pédagogique, matériel ou d'évaluation), contactez notre Référente Handicap :: Mme Karen HOUALET, 02.99.85.51.29 / pedagogie@arfab-formation.fr